

# Contribution climat-énergie : le point de vue de l'UFIP



# Contribution climat-énergie : le point de vue de l'UFIP

- Un principe légitime : exigence d'un signal-prix sur le carbone pour inciter les consommateurs d'énergie à réduire leurs émissions
- Un principe qui doit s'appliquer sans discrimination à tous les usages de l'énergie : industrie, habitat, transport, agriculture ... et à l'ensemble des utilisateurs finaux : ménages, entreprises, administrations
- La mise en oeuvre d'une telle taxe impose de s'assurer :
  - d'une égalité de traitement entre les énergies pour un usage donné (aussi bien pour combustibles que pour carburants)
  - d'une prise en compte, au minimum au niveau de l'UE, des distorsions potentielles de compétitivité avec les acteurs économiques des autres pays
  - d'éviter les doubles pénalisations

- L'égalité de traitement des différentes énergies
  - Idée de base : taxer les énergies en fonction du contenu CO<sub>2</sub> ;
  - Être attentif à une définition incontestable du contenu CO<sub>2</sub> et de la valeur carbone.
- La question de l'électricité : quel raisonnement appliquer pour éviter les distorsions de concurrence dans les usages habitat et industrie ?

- La prise en compte des distorsions de compétitivité :
  - Assurer une cohérence européenne (cadre préalable à définir)
  - Veiller dans ce contexte à la compétitivité du secteur du raffinage, du secteur industriel diffus, du secteur du transport
  - Revoir l'ensemble des dispositifs d'exonérations et de subventions qui soutiennent les énergies non-carbonées

- La mise en œuvre d'une CCE ne doit pas entraîner d'augmentation globale des prélèvements obligatoires, en particulier pour les entreprises
- La mise en œuvre d'une CCE doit prendre en compte l'importance du signal-prix déjà existant via la TIPP, notamment sur l'essence (cf. annexe)
- Suppression des doubles pénalisations :
  - . / ETS
  - . / TGAP liées au CO<sub>2</sub> (biocarburants)
  - . / Certificats d'économies d'énergie (une taxe de fait sur les carburants)

# Contribution climat-énergie : le point de vue de l'UFIP

- Des impacts à examiner en détail qui exigent des études préalables conséquentes :
  - Effets redistributifs entre secteurs ;
  - Répercussions sur les consommateurs (pouvoir d'achat des ménages) et les entreprises, PME notamment ;
  - Problèmes sociaux induits : emplois industriels, ménages défavorisés et/ou en situation de précarité énergétique) ;
  - Problèmes catégoriels : équilibres économiques des transporteurs, pêcheurs, agriculteurs...
- Le maintien d'exonérations sectorielles ou en fonction d'utilisations spécifiques : le risque d'un signal-prix brouillé
- Un signal-prix vis-à-vis des pays producteurs d'énergie : le risque d'un effet d'entraînement sur les prix internationaux.

# ANNEXE

# Contribution climat-énergie : le point de vue de l'UFIP

Des carburants qui intègrent déjà pleinement une forte taxation du carbone

	<b>TIPP + TVA €/l</b>	<b>Eq en euros/t CO<sub>2</sub> émis à la combustion</b>
<b>Essence</b>	<b>0,726</b>	<b>299</b>
<b>Gazole</b>	<b>0,512</b>	<b>191</b>